

## DEC140398DR14

**Décision donnant délégation de signature à Mme Michelle Sibilla, M. Jean-Pierre Jessel et Mme Clémentine Roger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5505 intitulée Institut de recherche en Informatique de Toulouse**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5505, intitulée Institut de Recherche en Informatique de Toulouse ;

**Vu** la décision n° 111517INS2I du 27 juillet 2011 portant nomination de Michel DAYDE aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Michelle Sibilla, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle Sibilla, délégation est donnée à M. Jean-Pierre Jessel, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle Sibilla et de M. Jean-Pierre Jessel, délégation est donnée à Mme Clémentine Roger, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2014

Le directeur d'unité

M. Michel Daydé

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014